



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

14 février 2007

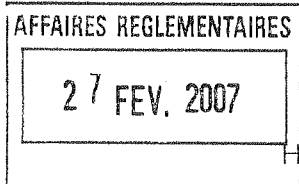
Changement d'exploitant

- Les spécialités :
  - ACLOTINE 100 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - ALFALASTIN 33,33 mg/ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - BETAFAC 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - FACTANE 100 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - FACTEUR VII LFB 500 UI/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - GAMMATETANOS 250 UI/2 ml, solution injectable (IM)
  - HEMOLEVEN 1000 U/10 ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - IVHEBEX 5000 UI/100 ml, poudre et solvant pour perfusion
  - KASKADIL, poudre et solvant pour solution injectable
  - PROTEXEL 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable
  - RHOPHYLAC 200 microgrammes/2 ml, solution injectable en seringue préremplie
  - RHOPHYLAC 300 microgrammes/2 ml, solution injectable en seringue préremplie
  - TEGELINE 50 mg/ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion
  - VIALEBEX 200 mg/ml NOUVEAUX-NES ET NOURRISSONS, solution pour perfusion
  - VIALEBEX 200 mg/ml, solution pour perfusion
  - VIALEBEX 40 mg/ml, solution pour perfusion
  - VIALEBEX 50 mg/ml, solution pour perfusion
  - WILSTART, poudre et solvant pour solution injectable
  - WILFACTIN 1000 UI/10 ml, poudre et solvant pour solution injectable

du laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies seront exploitées par LFB-BIOMEDICAMENTS.

Dont acte.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé



# HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**Direction de l'Evaluation des Actes  
et Produits de Santé**

Madame, Monsieur le Pharmacien responsable des  
Laboratoires LFB-BIOMEDICAMENTS  
3 Avenue des Tropiques  
BP 305 - LES ULIS  
91958 COURTABOEUF Cedex

REÇU 28 FEV. 2007

Dossier suivi par : SEM SAQ  
Email : saq@has-sante.fr

Saint-Denis, le 21 FEV. 2007

N/réf : BX/MPP/CT/BDC

N° enregistrement : CT-4243

**Objet : ACLOTINE - ALFALASTIN - BETAFACT - FACTANE .../WILSTART**

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis vos observations au sujet de l'avis adopté par la Commission de la Transparence le 14/02/2007, pour les spécialités citées en objet.

Vous trouverez ci-joint l'avis définitif de la Commission de la Transparence.

Cet avis est adressé à l'autorité compétente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Docteur Bertrand XERRI